

# NOS MEMBRES

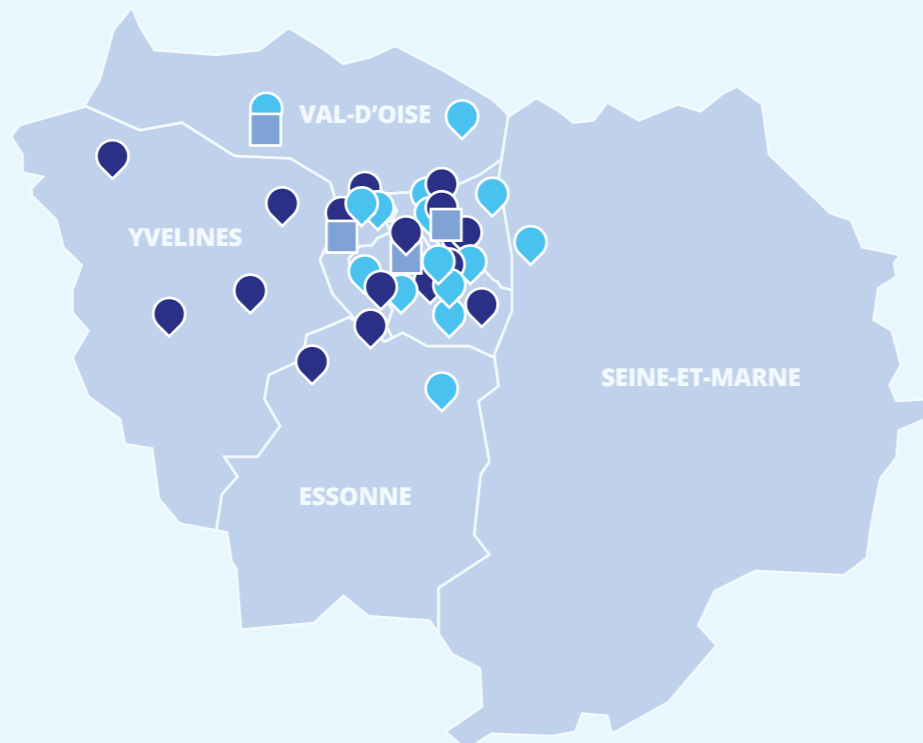
Sont invités à participer au comité régional du Fonjep les représentants de toute association bénéficiaire d'une aide du Fonjep, les représentants des services de l'État et des collectivités territoriales.

À ce jour, le comité régional Île-de-France compte :

- 60 associations
- 4 représentants de l'État

## Légende

- Membres affiliés à une tête de réseau régionale
- Membres non affiliés
- État



## Essonne

- Ass. les Alouettes (Palaiseau)
- Maison du Monde Evry (Evry)

## Hauts-de-Seine

- Animathèque - MJC de Sceaux (Sceaux)
- Ass. Amis de la petite étoile (Levallois)
- Ass. Clapotis et ricochets (Nanterre)
- Ass. Zy'Va (Nanterre)
- FJT Moulin des Pierres (Clamart)
- JOC (Courbevoie)
- la Cave à Théâtre (Colombes)
- Théâtre du Bout du Monde (Nanterre)
- DDCS 92 (Nanterre)

## Paris

- Afrique Conseil (Paris)
- ARFJ (Paris)
- Ass. Capoeira-Viola (Paris)
- Ass. le Danube palace (Paris)
- Ass. les Fourmis vertes (Paris)
- Ass. Permanence Accueil (Paris)
- Ass. Théâtre de la Cie à bulles (Paris)
- CCFD Terre solidaire (Paris)
- Centre Alpha Choisy (Paris)
- CLJT (Paris)

## Val-de-Marne

- Ass. Abeille machine (Fontenay S/ Bois)
- Ass. Espace les Monis (Vitry-Sur-Seine)
- Ass. Métissage (Maisons-Alfort)
- Centre social Asphalte (Villeneuve St George)
- Cultures du Cœur en Val-de-Marne (Boissy St Leger)
- FRMJC Champigny (Champigny)
- Ligue de l'enseignement 94 (Alfortville)
- Maison pour tous Chevilly-Larue (Chevilly Larue)
- PEP 94 (Créteil)

## Seine-et-marne

- MJC Noisiel (Noisiel)

## Seine-Saint-Denis

- Ass. Fasol (Rosny-Sous-Bois)
- Ass. Starting Block (Pantin)
- ASTI 93 (Clichy-Sous-Bois)
- CECB (Le Bourget)
- Céméa Île-de-France (Aubervilliers)
- FRMJC Idf (Montreuil)
- Observatoire diversité culturelle (Les Lilas)
- DDCS 93 (Bobigny)

## Yvelines

- Ass. Aquarel (Pontoise)
- Ass. Empreinte (Goussainville)
- DDCS 95 (Cergy-Pontoise)
- Maison de l'Europe (Saint-Germain en Laye)
- Profession Sport et vie associative (Trappes)
- Théâtre du Mantois (Mantes-La-Jolie)

## → ÉDITO

Créé en 2017, le comité régional du Fonjep a élu Jérôme CACCIAGUERRA, de l'URHAJ, en tant que délégué régional. Ses soixante et un membres ont retenu trois priorités : le travail sur les modèles socio-économiques, la coconstruction des politiques publiques entre État, association et collectivités et l'évaluation et les mesures d'impact.

Dans l'objectif d'un portage plus large des chantiers, un groupe d'appui au délégué régional constitué de représentants des associations et des services de l'État a été chargé de préparer les futures réunions plénières. Ces dernières se sont tenues en avril et en décembre 2018.

### Coconstruction

Sur les trois priorités initiales, la première réunion a choisi de privilégier la co-construction des politiques

publiques et l'évaluation, considérant que, dans un premier temps, la question des modèles socio-économiques faisait déjà l'objet d'un travail au niveau national.

### Valorisation de l'action associative

La seconde réunion plénière s'est consacrée à l'évaluation, aux mesures d'impact, avec la définition d'un plan d'action pour 2019, et a procédé à la désignation d'un suppléant au délégué régional Patrick CHENU. Lors de ce premier échange, les participants ont réfléchi à des indicateurs pertinents et à leur mise en forme adaptée aux réalités associatives. Conscient de cet enjeu essentiel, le comité régional a validé l'élaboration d'un cahier des charges en vue de la réalisation d'un document de cartographie et de valorisation de l'action des acteurs et bénéficiaires franciliens du Fonjep — associations, professionnels et collectivités — en vue de sa diffusion à l'automne 2019.

### Coopération

Les priorités choisies rejoignant, de fait, les enjeux travaillés par les coordinations associatives, et afin de faciliter les coopérations avec ces dernières, le délégué régional participe au conseil d'administration de la Crajep et du Mouvement associatif en Île-de-France.

## Nos thèmes de travail prioritaires :

- Modèles socio-économiques
- Co-construction des politiques publiques entre État, association et collectivités
- Évaluation et mesures d'impact



# LE FONJEP EN ÎLE-DE-FRANCE

État, collectivités et associations : ensemble pour développer les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

# LE FONDS DE COOPÉRATION DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep) est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations depuis 1964. Véritable pôle de ressources, il est un levier des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire. Il gère notamment au plan national 5301 « postes Fonjep », dispositif qui contribue à l'emploi de permanents qualifiés au

sein d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

Nourri par son ancrage territorial, par le regard multiple qu'offre la cogestion et par son expérience, le Fonjep est en veille permanente sur les évolutions sociales et les nouveaux besoins en matière de politique de jeunesse et d'éducation populaire. Avec ses partenaires, il

analyse ces tendances, expérimente et développe des pistes d'actions nouvelles pour répondre aux besoins sociaux.

Le comité régional Île-de-France, issu des associations porteuses des postes Fonjep, est partie intégrante du Fonjep. En son sein, conformément à la charte d'engagements réciproques<sup>1</sup> et à la charte de cogestion

du Fonjep qui en découle, l'état, les collectivités et les associations s'engagent, à « créer des conditions favorables pour une dynamique de travail collaboratif, à contribuer à la constitution de connaissances et au partage d'analyses sur leurs champs d'intervention, et à être force de proposition de projets et expérimentations à coconstruire entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ».

Le comité régional du Fonjep c'est :



Un espace de co-construction entre État, collectivités et associations.



un observatoire local de l'action des associations du secteur



un outil de valorisation des actions menées par les associations du territoire

## 1141 postes Fonjep

Soutenir les projets associatifs dans la région

En 2018, le Fonjep a géré 5 301 postes Fonjep dont **1141 en Île-de-France**.

Les postes Fonjep sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois<sup>1</sup>.

### Postes Fonjep ?



### Nouveautés 2019

+ 760 postes Fonjep sur le plan national au titre de la politique de la ville, pour :

- Accompagner les projets des petites associations
- Développer la mutualisation des ressources salariées
- Accompagner l'essaimage de crèches associatives, de centres sociaux ou d'espaces de vie sociale

## Solidarité internationale

Échanger, s'entraider, s'engager

Le Fonjep gère plusieurs dispositifs de solidarité internationale financés par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'Agence française de développement (AFD). Destinés aux jeunes, aux adultes ou aux associations, ces dispositifs se complètent pour favoriser la découverte d'autres cultures, l'engagement dans des actions collectives, solidaires et durables, et le développement d'une citoyenneté mondiale.

En Île-de-France cela s'est traduit en 2018 par :

- **299 projets de jeunes** 16-25 ans (JSI et VVV/SI)
- **527 volontaires** de solidarité internationale (VSI) mobilisés à l'étranger
- **9 postes Fonjep** d'Éducation au développement et à la solidarité internationale (EADSI)



## Modèles socio-économiques

Outils de réflexion des associations

Devant les évolutions économiques et réglementaires, de nombreuses associations de jeunesse et d'éducation populaire sont fragilisées. Pour faire face à cette situation, le Fonjep a lancé un projet d'ampleur visant à leur offrir un appui à la réflexion sur leur modèle socio-économique. Après une phase d'enquête en 2017, des expérimentations ont été menées en 2018 avec 4 équipes de recherche et 45 associations au plan national.

**1 association d'Île-de-France participe à ces expérimentations.**

Les résultats des travaux font l'objet d'une capitalisation qui permettra d'outiller les autres associations qui souhaitent elles aussi réfléchir à l'évolution de leur modèle.



1- Instruction interministérielle n° 2017-194 du 19-12-2017

2- Instruction du gouvernement du 8 février 2019 relative au déploiement des dispositifs adultes-relais et FONJEP dans le cadre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers